

Jour de séance 17

le jeudi 15 décembre 2016

10 h

Prière.

Après les questions orales, le président signale à la Chambre que certains propos non parlementaires ont peut-être été tenus et qu'il examinera le hansard et fera part de ses conclusions si nécessaire.

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Doucet :

35, *Loi concernant la fusion de certains laboratoires avec le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ;*

36, *Loi sur le Conseil de la recherche et de la productivité ;*

par l'hon. M. Doherty :

37, *Loi concernant la Loi sur le changement de nom et la Loi sur les statistiques de l'état civil.*

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M<sup>me</sup> Shephard :

38, *Loi modifiant la Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

---

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 16 décembre 2016, la deuxième lecture des projets de loi 35, 36 et 37 sera appelée.

---

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la Chambre étudie la motion 18, après quoi la troisième lecture des projets de loi 24 et 25 sera appelée, puis la deuxième lecture des projets de loi 32, 31 et 17 sera appelée. Ensuite, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

---

Conformément à l'avis de motion 18, M. Guitard, appuyé par M. Chiasson, propose ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée et après l'adoption de la présente motion, 13 dernières heures soient consacrées aux délibérations à toutes les étapes de l'étude du projet de loi 6, rétroactivement au 22 novembre 2016, et que, à l'expiration du délai de 13 heures, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de l'Assemblée ou du Comité permanent de la politique économique, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant étude en comité et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture et adoption du projet de loi et qu'il soit permis, au besoin, que ce projet de loi franchisse plus d'une étape le jour même.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M<sup>me</sup> LeBlanc, vice-présidente, assume sa suppléance.

L'hon. M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que M. Stewart devrait retirer le terme « criminels » employé à l'endroit de parlementaires. La présidente suppléante de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et demande au député de se rétracter. Le député obtempère.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. La présidente suppléante est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 18, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 24

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M. Fraser	M. Chiasson
l'hon. M. Doucet	l'hon. M <sup>me</sup> Harris	M <sup>me</sup> LeBlanc
l'hon. M. Gallant	l'hon. M <sup>me</sup> Landry	M. Harvey
l'hon. M <sup>me</sup> Rogers	l'hon. M. Landry	M. Bourque
l'hon. M. Arseneault	l'hon. M. Kenny	M. Bernard LeBlanc
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Rousselle	M. Roussel
M. Albert	l'hon. M. Ames	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M. Bertrand LeBlanc	M. Guitard

---

CONTRE : 21

M. Holder	M. Coon	M. Wetmore
M. Higgs	M <sup>me</sup> Lynch	M. Crossman
M <sup>me</sup> Dubé	M. B. Macdonald	M. Keirstead
M. K. MacDonald	M. Stewart	M. Steeves
M. Northrup	M. Savoie	M. Jeff Carr
M. Fitch	M <sup>me</sup> Wilson	M. Oliver
M <sup>me</sup> Shephard	M. Fairgrieve	M. Urquhart

---

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

24, *Loi sur le commissaire à l'intégrité.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

---

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Coon, appuyé par M. Higgs, propose l'amendement suivant :

#### AMENDEMENT

que la motion portant troisième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais que l'ordre portant troisième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

La motion portant que le projet de loi 25 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de passer aux affaires émanant de l'opposition.

---

Conformément à l'avis de motion 8, M. Higgs, appuyé par M. Crossman, propose ce qui suit :

attendu que les résultats des évaluations récentes indiquent que la plupart des élèves de 12<sup>e</sup> année qui ont commencé en 1<sup>re</sup> année à suivre le programme d'immersion n'ont absolument pas obtenu les résultats escomptés ;

attendu que les résultats des évaluations indiquent que pas même 42 % des élèves évalués ont atteint ou dépassé le niveau de compétence avancé, alors que la cible provinciale était de 85 % ;

attendu que les résultats des évaluations indiquent qu'un fort pourcentage des élèves qui ont commencé à suivre le programme d'immersion en 1<sup>re</sup> année l'ont abandonné ou ne correspondaient plus à la définition du programme au moment d'entrer en 12<sup>e</sup> année ;

attendu qu'un certain nombre des élèves de 12<sup>e</sup> année qui ont abandonné le programme ou qui ne correspondaient pas à la définition au titre de la politique 309 ont néanmoins subi l'examen d'évaluation, mais que les résultats n'ont pas été communiqués au public ;

attendu que le gouvernement Gallant a fait au cours de la dernière campagne électorale la promesse politique de rétablir le programme d'immersion française en 1<sup>re</sup> année malgré les résultats d'évaluation tout à fait lamentables et sans disposer d'aucune preuve concernant le nouveau programme de 3<sup>e</sup> année ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à imposer un moratoire sur le rétablissement du programme d'immersion française en 1<sup>re</sup> année

et que le gouvernement publie son plan de transition pour le rétablissement du programme d'immersion française en 1<sup>re</sup> année afin que les parents, le personnel enseignant, les administrations et les élèves puissent déterminer si le plan aborde les graves défauts du programme original pour la 1<sup>re</sup> année.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Albert, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> LeBlanc reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 8, mise aux voix, est rejetée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur l'inscription des lobbyistes*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

Le président informe la Chambre qu'il a examiné la transcription des questions orales et conclut que certains propos non parlementaires ont été tenus et que certains gestes non parlementaires ont été faits. Le président met en garde tous les parlementaires contre un tel comportement à l'avenir.

L'hon. M. Gallant offre ses condoléances à la famille de la regrettée Shirley Dysart, ancienne présidente de l'Assemblée législative et députée libérale provinciale de Saint-Jean-Nord, de 1974 à 1978, et de Saint-Jean-Parc, de 1978 à 1995. M. Higgs se joint à l'hon. M. Gallant à cet égard.

La séance est levée à 18 h 14.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire de la Formation et du Travail pour 2015-2016	(14 décembre 2016) ;
rapport annuel du ministère de la Justice pour 2015-2016	(14 décembre 2016) ;
rapport annuel du ministère de la Sécurité publique pour 2015-2016	(14 décembre 2016).